

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	1	13

**Séance du 30 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le trente du mois de novembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :  
**24 novembre 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Alain SICARD), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Aurélien SICARD et Agathe DORMANT.

**N° de l'acte : DEL.2023.11.30.07**

**OBJET : Assainissement – Programme de travaux 2024 à 2026.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des projets de travaux en matière d'assainissement pour les années 2024, 2025 et 2026. Des priorités ont été établies, et il ressort la programmation suivante :

. Années 2024 et 2025 : travaux de construction de la nouvelle station à Thol (estimée à 3 708 722 € HT)

. Année 2024 : réhabilitation des ouvrages de visites (36 388 €) et déconnexion eaux pluviales Rue N Aubry (82 284 €)

. Année 2025 : modification déversoir d'orage du Port (5 236 €)

. Année 2025, 2026 et 2027 : renouvellement et mise en séparatif réseau la Ville (1 687 475 €)

Certains de ces projets sont éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau et/ou du Département.

D'autres parts, un emprunt estimé à 4 000 000 € devra être sollicité auprès d'un établissement bancaire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le programme de travaux d'assainissement pour les trois années à venir, tel que défini ci-dessus
- Autorise le Maire à consulter les établissements bancaires pour la contraction d'un emprunt de 4 000 000 € pour financer ces travaux, étant précisé que la conclusion de l'emprunt devra faire l'objet d'une nouvelle délibération
- Autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants auprès de l'Agence de l'Eau et du Département
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Thierry DUPUIS

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20231130-2023113007D0088-DE  
Transmission n°ASCL\_2\_2023-12-06T17-55-54.00 (MI249426290)  
Date de télétransmission : 06 décembre 2023  
Date de réception préfecture : 06 décembre 2023